



SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY

Compte rendu Comité de Pilotage Charte Forestière de Territoire du Pays Midi-Quercy 11 septembre 2012, salle du Conseil, mairie de Nègrepelisse

Etaient présents :

- M. Jean CAMBON : Président Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy
- M. Philippe DARBOIS : Directeur Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy
- Melle Laëtitia MORABITO : Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy
- M. Johann HUBELE : Centre Régional de la Propriété Forestière, antenne Tarn-et-Garonne
- M. Etienne MONTAGNE : Coopérative forestière COFOGAR
- M. Gilles LEBLANC : DDT 82
- M. Thomas PETREAULT : Conseil Régional Midi-Pyrénées
- Mme Ofélia PEREZ-ROLAND : Conseil Général de Tarn-et-Garonne
- M. Emilien JOUVE : Conseil Général de Tarn-et-Garonne
- M. Dominique POUJADE : Chambre des Métiers et de l'Artisanat Tarn-et-Garonne
- M. Louis COUBES : Société des Sciences Naturelles 82
- M. Philippe MANELLA : Association Al País Boneta CPIE Midi-Quercy
- Mme Sabine MARTIN : Elue St Etienne de Tulmont, Présidente FNE 82
- M. Gabriel SERRA: maire de Bioule
- M. Gérard THIERCELIN : CDD Pays Midi-Quercy
- M.ZORDAN : association la Biulada – Durablament

Etaient excusés :

- M. COLINE, maire de St Etienne-de-Tulmont
- M.MASSIP, maire de Montpezat
- M. Eric BOURDILLEAU : Office National des Forêts
- M.CABANES : Fédération Départementale de la Chasse
- M. Jocelyn CROS: Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne
- Melle DINEL : SAFER
- Mme Nathalie GROSBORNE : Association Al País Boneta CPIE Midi-Quercy
- M. Emmanuel DAVID : ADEME
- Mme Myriam MONTCOUQUIOL : ADEME
- M. Benoit SALLES : Conseil Général de Tarn-et-Garonne
- M. Jean-Michel FERRY : Association Quercy-Energies
- M. Arnaud CHAILLOU : Syndicat Départemental d'Energie 82
- M.et Mme ESPINOSA : CDD Pays Midi-Quercy et France Nature Environnement 82
- Mme Claire ETINEAU : CDD Pays Midi-Quercy
- M. Georges CAZE: CDD Pays Midi-Quercy

Ordre du jour :

- Rappel du programme d'action 2012 de la Charte Forestière de Territoire
- Bilan des actions réalisées/en cours en 2012
- Points sur les actions à venir
- Les dates clés à retenir

Introduction:

M. CAMBON, Président du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy (SMPMQ), introduit le Comité de Pilotage en rappelant l'objectif de cette réunion, à savoir la présentation d'un bilan des actions engagées en 2012 dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'action de la Charte Forestière de Territoire.

M.CAMBON annonce, par la suite, la sélection du Pays Midi-Quercy à l'appel à projets national « *Prise en compte de la biodiversité dans les Stratégies Locales de Développement Forestier* », et remercie tous les partenaires du projet pour leur implication. Six projets ont été retenus en Midi-Pyrénées.

Melle Laëtitia MORABITO, chargée de mission Charte Forestière de Territoire, rappelle les six actions qui composent le plan d'actions 2012, validée en Comité de Pilotage en novembre 2011, ainsi que le plan de financement 2012.

- Action 1 : Agir sur le foncier forestier pour dynamiser la gestion forestière
- Action 2 : Créer, à travers la constitution d'un réseau de propriétaires forestiers, une dynamique de gestion forestière favorable à la séquestration du carbone et à la production d'énergies renouvelables
- Action 3. Développer et structurer la filière bois-énergie
- Action 4 : Conforter et valoriser les fonctions environnementales et sociales de la forêt
- Action 5 : Diffuser l'information sur la filière forêt-bois
- Action 6 : Animer la Charte Forestière de Territoire du Pays Midi-Quercy

L'animation de la CFT et le programme d'action correspondent, en 2012, à une dépense de 42 800 euros financés comme suit :

DEPENSES	RECETTES
Ingénierie interne : Volet Energie/climat (0.4 ETP) + frais structure <u>=17 200€</u>	Volet Energie/climat via le Plan Climat du PMQ (80% Preludde) <u>= 13 760€</u>
Ingénierie interne : Volet Animation et suivi de la CFT (0.45 ETP) <u>= 19 364 €</u>	Volet Animation interne et externe : FEADER (341 A) à 50% hors frais de structure = <u>11 041 €</u> CG 82 : <u>3 798 €</u> CR MP : <u>2 490 €</u>
Prestations externes : Animation- communication : <u>= 6 290€</u>	Autofinancement (20%) : <u>11 765 €</u>
Total dépenses : 42 854 €	Total recettes : 42 854 €

Un bilan par action est ensuite présenté aux membres du Comité de Pilotage.

Bilan des actions réalisées/en cours :

Action 1 : Agir sur le foncier forestier pour dynamiser la gestion forestière

1.1. Mise en place d'une bourse foncière forestière en ligne, et d'une aide à l'acquisition ou à l'échange de parcelles forestières

➤ La bourse foncière forestière du Pays Midi-Quercy

La bourse foncière forestière du Pays Midi-Quercy, animée par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, a été lancée début septembre.

Cette initiative résulte du constat réalisé dans la phase d'élaboration de la Charte Forestière de Territoire, à savoir un morcellement important de la propriété forestière.

Aussi, dans le cadre du plan d'action de la Charte Forestière de Territoire, le Pays Midi-Quercy et ses partenaires de la filière forêt-bois ont souhaité engager un travail sur le foncier forestier afin de dynamiser la gestion forestière, en proposant la mise en place d'une bourse foncière forestière.

Cette bourse foncière vise à mettre en relation les propriétaires qui souhaitent vendre, acheter ou échanger leurs parcelles se situant sur le périmètre du Pays Midi-Quercy. Il s'agit d'une démarche volontaire, proposée à tous ceux qui souhaitent gérer au mieux leur bien ou simplement s'en dessaisir. Elle permet de regrouper dans une base de données unique et consultable sur Internet ou au SMPMQ l'ensemble des parcelles forestières à vendre ou à échanger, et de recenser les propriétaires souhaitant acheter.

Les propriétaires forestiers sont invités à se rendre sur le site internet de la Charte Forestière de Territoire du Pays Midi-Quercy (<https://sites.google.com/site/charteforestieremidiquercy/>) et à exprimer leurs besoins en remplissant le formulaire disponible (*simple et gratuit*) à retourner au SMPMQ.

Une fois les informations transmises et validées par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, **les parcelles mises en ventes ou à échanger apparaîtront sur le site internet de la bourse foncière forestière** du Pays Midi-Quercy, rubrique " Consulter les annonces". Un catalogue sera aussi disponible au siège du Syndicat Mixte.

En parallèle et en complément de cette action, le SMPMQ a sollicité le Conseil Général dès fin 2011, pour la mise en place d'une aide à l'acquisition ou à l'échange de parcelles forestières pour les propriétaires forestiers agriculteurs.

➤ Aide à l'acquisition ou à l'échange de parcelles forestières pour les propriétaires forestiers agriculteurs

En réponse à la sollicitation du Pays Midi-Quercy, le Conseil Général de Tarn-et-Garonne a délibéré en faveur de la mise en place d'une aide aux propriétaires forestiers agriculteurs pour l'acquisition ou l'échange de parcelles forestières, en mars 2012.

Il s'agit, en fait, d'un élargissement de l'aide financière aux échanges amiables existante, qui prévoit ainsi dorénavant la prise en charge de 80% des frais d'actes notariés sur les transactions (échanges et cessions) concernant des parcelles boisées situées au sein du périmètre de la Charte Forestière de Territoire du Pays Midi-Quercy.

Une réunion sur les modalités d'accès à l'aide s'est tenue le 15 juin 2012 au CG82, en présence de Johann HÜBELLE du CRPF, M. du SFP82, M.SALLES et Mme BOUVY du CG82

Les parcelles forestières donnant droit à une aide :

- ✓ doivent être attenantes à une parcelle boisée déjà possédée par le bénéficiaire,
- ✓ le propriétaire doit s'engager, à maintenir une destination forestière à la parcelle achetée, et
- ✓ à mettre en œuvre une gestion forestière sylvicole durable par l'application d'un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles, d'un Plan Simple de Gestion ou d'un Règlement Type de Gestion.

Le dossier de demande de subvention est à retirer auprès du Syndicat mixte du Pays Midi-Quercy.

Afin de communiquer sur le lancement de la bourse foncière ainsi que sur l'aide à l'acquisition de parcelles forestière, un dépliant de communication sera édité en septembre et 2 réunions publiques sont programmées (le 25/09/ 12 à Bioule, et le 4/10/12, à Caylus). Les partenaires ont été invités à relayer ces informations autour d'eux.

Une 3^{ème} réunion est prévue le jeudi 11 octobre, 18h30 à Vaïssac.

Remarques :

- Au regard des conditions d'éligibilités de l'aide :
 - Johann HUBELÉ, du CRPF, fait un rappel des différents documents de gestion durable existants.
 - M.LEBLANC, de la DDT 82, rappelle que tout propriétaire souhaitant modifier l'usage du sol de sa parcelle doit réaliser une demande d'autorisation auprès de la DDT. Aussi, il a été mis en avant l'importance d'informer la DDT des dossiers déposés par les propriétaires auprès du Conseil Général, afin d'être vigilant sur le devenir des parcelles ayant fait l'objet de l'aide à l'acquisition.
- Les membres du COPIL ont souligné l'importance de communiquer sur ces mesures et notamment sur leurs objectifs.
- Suite à une question sur l'enveloppe totale octroyée, il est rappelé que l'aide à l'acquisition s'inscrit dans le cadre d'une aide déjà existante (aide aux échanges amiables) , aussi, aucune enveloppe spécifique n'est dédiée à cette aide.

1.2. Etablir un inventaire des forêts communales non soumises au régime forestier et les doter d'un document d'aménagement

Toute forêt communale, suivant le principe des articles L1, L6, L8 du code forestier, doit être gérée conformément à un document d'aménagement agréé qui permet d'assurer une gestion durable. Les forêts communales du territoire devraient donc relever du régime forestier et d'un programme de coupe devrait leur être appliqué partout là où l'accessibilité le permet, comme indiqué dans le programme d'action de la CFT du Pays Midi-Quercy.

Aussi, une réflexion en partenariat avec l'Office National des Forêts, et plus spécifiquement l'Unité territoriale Grésigne - Tarn-et-Garonne, a été menée afin d'accroître les surfaces de forêts communales soumises au régime forestier sur le Pays Midi-Quercy. Réunion le mercredi 23 mai à la maison forestière de Grésigne (Tarn) avec M. Eric BOURDILLEAU, chef de l'unité Grésigne.

a. Propositions méthodologiques

- Etape 1: localisation des parcelles forestières appartenant à la commune (pilote : Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy)
- Etape 2 : prise de contact avec les élus dont la commune est propriétaire de forêt et où une soumission au régime forestier apparaît pertinent (pilote : Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy)

- Etape 3 : après délibération de la commune : rapport de l'ONF au préfet pour soumettre la forêt communale au régime forestier (pilote : Office National des Forêts)
- Etape 4 : réalisation d'un diagnostic des parcelles et soumission d'un plan d'aménagement forestier à la commune (pilote : Office National des Forêts)

La première étape ne porte que sur les communes, qui d'après les données disponibles, possèdent une surface de plus de 4 hectares. 15 communes sont ciblées.

Le 2° de l'article L.111-1 du code forestier précise que ne relèvent du régime forestier que les bois et forêts des collectivités publiques « susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution ». L'ONF considère généralement que de petites parcelles forestières isolées qui ne peuvent faire l'objet d'une gestion économique rationnelle, ne sont pas concernées.

- Afin d'identifier et localiser la propriété forestière communale, ont été étudiés pour chacune des communes concernées:

- le relevé de propriété (ou matrice cadastrale) de chaque commune

- le plan cadastral

Une localisation par photos aériennes des différentes parcelles a par la suite été réalisée, à partir du site Géoportail.. Ce travail a notamment pour objectif de vérifier la nature boisée de la parcelle, et d'accéder parfois à des précisions supplémentaires : repères, relief,...

A partir de l'ensemble de ces éléments, une analyse de la propriété forestière de chaque commune a été réalisée: nombre de parcelles, identification des parcelles contiguës et surfaces,... Selon les surfaces qu'elles représentent et la structure de la propriété, a été décidé ou non de pousser cette action en prenant contact avec les élus de la commune pour définir une stratégie de gestion (étape 2 de la mise en œuvre de l'action).

Constat suite à l'étude de 10 communes : un morcellement important de la propriété forestière communales

Pistes : promotion de la bourse foncière auprès des élus afin de constituer des ilots plus importants

Action 2 : Créer, à travers la constitution d'un réseau de propriétaires forestiers, une dynamique de gestion forestière favorable à la séquestration du carbone et à la production d'énergies renouvelables

2.2. Réalisation chez les propriétaires forestiers référents et volontaires d'un diagnostic sylvicole complet avec accompagnement et suivi par le technicien forestier du CRPF

Cette action est mise en œuvre par le CRPF, et est financée dans le cadre du programme LEADER Midi-Quercy.

M. Johann HUBELÉ, technicien forestier du Centre Régional de la Propriété Forestière Midi-Pyrénées, prend alors la parole pour présenter les objectifs de cette action.

L'objectif est d'aider les propriétaires forestiers dynamiques du territoire à mieux connaître leurs bois et forêts afin qu'ils puissent effectuer les opérations sylvicoles les mieux adaptées en fonction des parcelles et de leurs objectifs. Cette démarche est également ouverte aux propriétaires demandeurs sur le territoire.

Johann HUBELÉ évoque la méthodologie suivi, et présente le contenu d'un diagnostic.

1. Identification et prise de contact avec les propriétaires forestiers, réponse aux demandes,
2. Repérage de leurs parcelles (récupération des matrices cadastrales, repérages cartographiques),

3. Visite des parcelles :
 - diagnostic sylvicole complet des parcelles,
 - sensibilisation des propriétaires forestiers à une gestion durable de leur patrimoine boisé (proposition de Garantie de Gestion Durable),
 - proposition d'opérations sylvicoles (coupes et travaux),
4. Accompagnement dans les différentes démarches de commercialisation de leur bois.
5. Elaboration et diffusion d'une plaquette de communication consécutivement à ce travail.

M.CAMBON demande à ce qu'un exemple concret soit présenté au prochain Comité de Pilotage de la Charte Forestière de Territoire. De plus, il souhaite qu'un lien soit fait avec l'appel à projet biodiversité évoqué en introduction, en intégrant un volet biodiversité dans le diagnostic réalisé.

Melle Laëtitia MORABITO, chargée de mission Charte Forestière de Territoire, présente l'action proposée par M. Jocelyn CROS de la Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne. Celui-ci propose de coupler à ces diagnostics sylvicoles, à un diagnostic énergétique, pour voir s'il ne pourrait pas être envisageable par la suite de substituer à l'énergie fossile, une énergie renouvelable.

Melle Laëtitia MORABITO, chargée de mission Charte Forestière de Territoire, reprend la parole pour évoquer les actions suivantes.

Action 3. Développer et structurer la filière bois-énergie

Concernant les actions en lien avec la promotion du bois-énergie, le Syndicat Mixte évoque les projets suivis :

- suivi de la construction de la plateforme de Nègrepelisse,
- avis sur la plaquette réalisée par l'association Val Bois 82,
- suivi de l'étude de préfiguration SCOT, avec notamment la participation à la journée d'échange du 21 juin 2012 à Nègrepelisse, sur le thème de la forêt et la filière bois-énergie.

Remarques :

- La Coopérative forestière COFOGAR a signé une convention pour l'usage de la plateforme. Etienne MONTAGNE, de la COFOGAR Agence Midi-Quercy, met en avant l'intérêt de la plateforme bois-énergie de Nègrepelisse. Elle se situe sur un site proche de massif forestier d'adhérents à la coopérative et permet de dynamiser des opérations qui n'auraient peut-être pas existées en l'absence de la plateforme. Elle donne ainsi des perspectives de développement économique intéressantes.

- M. POUJADE, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, met en avant la nécessité de valoriser la filière bois-énergie auprès des particuliers et des entreprises qui pourraient intégrer le bois dans leur fonctionnement. Pour cela, il y a des compétences nécessaires à développer sur l'installation, la maintenance,... La question de formation spécifique a alors été posée.

M. CAMBON met en avant les objectifs de la Maison de l'Emploi Midi-Quercy : développer les métiers liés au développement durable. Il pourrait alors être intéressant dans le cadre du programme d'action 2013, de mener des réflexions avec la maison de l'emploi sur les besoins en formations autour des installations des chaudières bois.

Action 4 : Conforter et valoriser les fonctions environnementales et sociales de la forêt

4.1. Les « 4 saisons de la forêt du Midi-Quercy »

Il est rappelé l'objectif d'une Charte Forestière de Territoire : prendre en compte la multifonctionnalité de la forêt.

Cette multifonctionnalité de la forêt est souvent peu appréhendée par le grand public.

Aussi, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, le CPIE Midi-Quercy et les partenaires de la filière forêt-bois se sont associés pour organiser en 2012, les « **4 saisons de la forêt du Midi-Quercy** ».

L'objectif est de faire découvrir ou redécouvrir, au grand public, la forêt et ses enjeux, au travers de petites balades dans les différentes propriétés forestières présentes en Pays Midi-Quercy.

Ces journées sont animées par le CPIE Midi-Quercy, et interviennent en fonction des thématiques abordées, les professionnels de la filière forêt-bois, les naturalistes, la fédération des chasseurs.

Le programme de ces journées ainsi que leurs objectifs sont rappelés.

- la forêt privée et la gestion forestière, le 21 mars 2012, à Génébrières
- la forêt domaniale de Sarret, le 30 mai 2012, à Nègrepelisse
- la forêt communale de St Antonin-Noble-Val, le 21 septembre 2012
- la châtaigneraie, le 28 octobre 2012, à Laguépie

Il est noté que les deux premières journées ont rassemblé une vingtaine de personnes chacune.

Appel à projets national « Prise en compte de la biodiversité dans les Stratégies Locales de Développement Forestier* » (* CFT ou PDM)

D'autres actions étaient prévues dans le cadre de cette action en lien avec les fonctions environnementales qui ne seront pas réalisées en cette année 2012, ceci dans la mesure où le SMPMQ et ses partenaires ont répondu à l'appel à projets national « *Prise en compte de la biodiversité dans les Stratégies Locales de Développement forestier* ».

Les objectifs de cet appel à projets ont été présentés ainsi que la démarche ayant concouru au dossier de candidature.

Objectifs de l'appel à projet : l'État souhaite encourager et favoriser la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des forêts

Projet proposé par le Pays Midi-Quercy et ses partenaires : « Pour une gestion forestière adaptée au maintien d'espèces déterminantes, en Midi-Quercy » .

Ce projet a donc reçu l'avis favorable du ministère de l'environnement, et sera mis en œuvre dès 2013. L'objectif, dans un premier temps, est de définir sur le territoire du Pays Midi-Quercy, des zones forestières où sont présents des habitats ou espèces relativement sensibles à la gestion forestière (ou à la non-gestion). L'objectif, par la suite, est d'émettre **des préconisations** en matière d'interventions sylvicoles permettant de concilier enjeux environnementaux et économiques sur les zones préalablement identifiées. Il ne s'agira en aucun cas d'empêcher l'exploitation forestière, ni de léser le propriétaire forestier par des recommandations engendrant un surcoût économique important.

Action 5. Diffuser l'information sur la filière bois

5.1. Création et animation d'un centre de ressource en ligne à destination des propriétaires forestiers, professionnels de la filière forêt-bois, élus, grand public

Le site internet dédié à la forêt et la filière bois en Midi-Quercy a été lancé début septembre :

<https://sites.google.com/site/charteforestieremidiquercy/>

Ce site s'adresse à tous: forestier, élus, grand public. Son objectif : faire découvrir la forêt du territoire, ses enjeux, ses acteurs, et les différentes actions menées pour valoriser économiquement, écologiquement et socialement cet espace forestier. Diverses informations sur la réglementation, les aides financières, les acteurs de la filière bois seront aussi accessibles

Les propriétaires forestiers souhaitant acheter/vendre/échanger des parcelles forestières situées sur le périmètre du Pays Midi-Quercy auront, par ailleurs, accès via ce site, à la Bourse Foncière Forestière.

5.2. Création d'outils de communication en vue de valoriser les actions entreprises dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire

Le SMPMQ s'est appuyé sur les outils de communication existants pour relayer l'information, notamment pour communiquer sur l'organisation des « 4 saisons de la forêt » via les Newsletters du PMQ et du CPIE, via des articles presse (La Dépêche du Midi, le Journal du Palais, l'Action Agricole), ou encore via des interventions radio dans le Mag du Midi-Quercy sur CFM.

Les différents partenaires de la CFT (communes, CG, CRPF, ...) sont encouragés à relayer les informations transmises par le SM PMQ sur la CFT MQ, notamment via leur bulletin, newsletter....

Action 6. Animation et suivi de la Charte Forestière de Territoire

Enfin, en tant que porteur de CFT, le PMQ joue aujourd'hui le rôle de relais avec les acteurs de la filière. Par ailleurs, la chargée de mission CFT a assisté aux 4èmes rencontres Nationales des CFT qui se sont déroulées début février à Collioure. Ces rencontres ont permis de faire un bilan des CFT mise en place en France, d'échanger sur les expériences de chacun, etc.

Bilan des actions réalisées/en cours :

Action 2.5. Réalisation de chantiers tests démonstratifs de production de bois-décheté sur taillis de châtaigniers

A l'heure d'aujourd'hui, aucun chantier n'a été trouvé .

Action 2.6. Appuyer les propriétaires forestiers souhaitant s'engager dans l'exploitation des châtaigniers dépérissants

Une démarche est en cours de réflexions (SMPMQ, Quercy Energie, CRPF, Coopérative forestière COFOGAR, SFP 82, ValBois 82...) auprès du Conseil Régional pour la mise en place en 2013 d'une aide financière à l'exploitation de taillis de châtaigniers dépérissants.

Remarques :

- M. Thomas PETREAU du Conseil Régional de Midi-Pyrénées souligne que cette réflexion est menée dans le cadre du Fond Régional Carbone.

En 2012, 92 dossiers ont été déposés auprès de la Région dans le cadre de l'appel à projet « création ou amélioration de forêt « puits de carbone ».

Il informe par ailleurs que la Région mène actuellement une réflexion générale sur sa politique forestière. Aussi, les réflexions menées pour la mise en place d'aide financière à l'exploitation de taillis de châtaigniers dépérissants s'insèrent dans une réflexion plus globale.

- la question du bilan carbone de la forêt en PMQ a été posée.

- les débouchés autres que bois énergie ont été évoqués notamment ceux de la construction bois et du bois d'œuvre. IL semblerait qu'une modification des pratiques dans la construction dans un sens plus responsable (éco-matériaux) s'opère pour laquelle la CFT devra à l'avenir proposer une veille et un accompagnement. Cette piste est à relayer avec le projet de pôle de ressources rénovation du bâti ancien, qui est réfléchi dans le cadre du Plan Climat PMQ et de l'action MDE DD (Maison de l'emploi développement durable) sur la croissance verte de la filière bâtiment.

La réunion s'achève sur un rappel des dates clés :

➤ « 4 saisons de la forêt du Midi-Quercy »

- vendredi 21 septembre 2012 : découverte de la forêt communale de Saint Antonin-Noble-Val
- dimanche 28 octobre 2012, à Laguépie, découverte de l'histoire de la Châtaigne à Laguépie

➤ réunions publiques d'information sur la bourse foncière forestière :

- mardi 25 septembre 2012, à 18h30, salle des fêtes de Bioule
- jeudi 4 octobre 2012, à 18h30, salle des associations, Caylus

➤ Prochain COPIL de la CFT (fin novembre/début décembre)

bilan de l'animation 2012
présentation du programme 2013